



COMITÉ DE DIRECTION

§§§§

PROCÈS-VERBAL N°05

§§§§

Réunion du mardi 06 juin 2017.

A : 19 h 00.

Lieu : à l'antenne du D.F.S.M à MARTIN-L'ÉGLISE.

Sous la présidence de : André MASSARDIER, Président du District de Football de Seine-Maritime.

Participants :

Mme Nathalie GUEDON GINFRAY ; MM. Michel BELLET, Michael BUNEL, Philippe DAJON, Patrick DUBOC, Jean-Pierre GALLIOT, François LANSOY, Laurent LEFEBVRE, Raynald LEFRANÇOIS, Jean-Claude LEROY, Jean LIBERGE, Claude MICHEL, Membres du Comité de Direction.

Absents excusés :

MM. Régis BETHENCOURT, Philippe DE SMET, Membres du Comité de Direction.

Assiste à la réunion:

M. Gilles FOUACHE, Conseiller Technique Départemental.

§§§§

Condoléances

André MASSARDIER, au nom du Comité de Direction, adresse ses sincères condoléances aux familles douloureusement éprouvées par le décès de :

- ❖ M. Pascal DARMON, ancien Président du FCR,
- ❖ M. Olivier DELAMARE, arbitre du DFSM antenne de Rouen,
- ❖ M. Robert EVRARD, arbitre honoraire et ancien délégué,
- ❖ M. Willy DUJARDIN, joueur de SAHURS VALLEE DE SEINE.

Concernant le décès de M. Olivier DELAMARE, une aide exceptionnelle de 1500 € est votée par le Comité.

§§§§

Félicitations

Les membres du Comité de Direction, adressent leurs vives félicitations à :

- ❖ Au HAVRE AC qualifié pour la finale nationale du Festival Pitch U13 F,
- ❖ Au HAVRE AC finaliste du championnat de France U19,
- ❖ A l'USQRM promu en Ligue 2.

§§§§

1. Principaux courriers reçus

- concernant les emplois civiques ;
- nominations des arbitres CDA antenne de Rouen ;

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



2. Point sur le groupe de travail « Commissions »

Michel BELLET précise que :

- ✓ la Commission Départementale Médicale n'est pas constituée,
- ✓ le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage n'est pas nommé puisqu'il y a deux candidats et que la question sera tranchée par le Président du DFSM,
- ✓ pour les autres Commissions quelques ajustements doivent encore avoir lieu.

Après ces précisions Michel BELLET donne lecture de la liste des Présidents et des Membres de Commissions, désignés à ce jour, qui est validée par le Comité de Direction.

§§§§

3. Point sur le groupe de travail « Compétitions »

Raynald LEFRANÇOIS présente le projet de réforme des championnats qui sera soumis au vote de l'AG. Le projet est validé par le Comité de Direction.

§§§§

4. Point sur les effectifs (au 30/06/17)

Voir le tableau joint en annexe n°1.

§§§§

5. Règlements et tarifs du DFSM

André MASSARDIER présente les nouveaux tarifs qui ont été validés en bureau. Après quelques échanges et ajustements, ces tarifs sont adoptés par le Comité de Direction.

Concernant les règlements, Michel BELLET présente, pour information, les modifications Fédérales et Régionales.

Pour le DFSM, Michel BELLET propose que les propositions suivantes soient soumises au vote de l'AG :

- Maintien de la notion « Plus de trois joueurs à plus de 5 matchs en équipe supérieure (championnat)»,
- Maintien des points : Victoire = 4, Nul = 2, Défaite = 1, Forfait ou Pénalité = 0,
- Uniformisation des obligations des clubs de D1 et D2, une équipe réserve seniors matin ou après-midi,
- Uniformisation des obligations des clubs D3 et D4, une équipe de jeunes,
- Intégrer dans les obligations des clubs, le nombre d'arbitres,
- Suppression du malus.

Le Comité de Direction, valide ces propositions.

Michel BELLET propose deux réponses à faire au club de l'US SAINT-LAURENT EN CAUX et aux clubs du HAVRE :

Réponse à l'US SAINT-LAURENT EN CAUX Objet : montée de l'équipe U15 (2) en 1^{ère} Division

Monsieur Le Président,

Lors de sa réunion du 6 juin 2017, le Comité de Direction du DFSM a examiné votre requête concernant la montée en 1^{ère} Division de votre équipe U15 (2).

- *Considérant, d'une part, l'article 7 des règlements des championnats du District de Football des Vallées qui stipule : « En aucun cas, il ne pourra y avoir deux équipes d'un même Club, dans une même division, sauf en dernière série. Dans ce cas, l'équipe inférieure sera classée en critérium. Cette interdiction conduira, le cas échéant, une équipe réserve soit à céder son droit d'accession dans la division supérieure à l'équipe classée immédiatement derrière elle, soit à rétrograder dans la division inférieure au lieu et place de l'équipe de son groupe la mieux classée parmi celles appelées à descendre. ».*



- *Considérant, d'autre part, que vous aviez la possibilité de modifier la numérotation de vos équipes, en début de saison.*

Le Comité de Direction a décidé, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à votre requête.

Réponse aux clubs du HAVRE Objet : mutés supplémentaires lors de la création d'une équipe senior

Monsieur Le Président,

Lors de sa réunion du 6 juin 2017, le Comité de Direction du DFSM a examiné les dispositions de l'article 3 des règlements des compétitions (championnats et coupes) du District Maritime de Football qui précise : « Le Comité de Direction a décidé à titre exceptionnel et dérogatoire aux dispositions de l'article 41 des règlements généraux de la L.F.N., que pour la première année de participation au championnat de la dernière division (espoir) de District, les équipes pourront utiliser plus de 6 joueurs mutés. ».

- *Considérant que cette disposition s'appliquait au championnat « Espoir » soit le 4^{ème} niveau.*
- *Considérant qu'actuellement les championnats « senior après-midi » sont répartis en 3 niveaux.*
- *Considérant que s'agissant d'une dérogation accordée à titre exceptionnel elle ne saurait être reconduite,*
- *Considérant que cette disposition remet en cause les dispositions de l'article 41 des RG de la LFN, qui traite du nombre de mutés.*
- *Considérant, également, l'uniformisation des règlements des compétitions du DFSM suite à la fusion des trois ex-districts.*

Le Comité de Direction a décidé, à l'unanimité, de ne pas reconduire cette disposition, dès la saison 2017/2018.

§§§§

6. Retour sur les réunions des clubs

Ces réunions organisées à Octeville, Bois-Guillaume et Longueville / Scie, ont rassemblé de très nombreux clubs.

Au cours de ces réunions trois points importants ont été abordés :

- Nouvelle validité du certificat médical (3 ans),
- Dématérialisation de la demande de licence,
- Dématérialisation de la licence.

§§§§

7. Point sur les prochains rendez-vous

- Programme des finales de Coupes :

Samedi 17/06/17

- 14h00 : U13 - **CSSM LE HAVRE / SAINT VIGOR-SAINT AUBIN**
- 15h15 : U18 - **US LILLEBONNE / US BOLBEC**
- 15h00 : Seniors Féminines - **FC ROUEN 1899 (2) / FC FEMININ ROUEN PE**
- 16h45 : U15 - **SC FRILEUSE (2) / ROUEN SAPINS FC GRAND MARE**
- 17h00 : FE - R. LEFEBVRE - **AS MUNICIPAUX CANTELEU / AS COMMERÇANTS HAVRE**

Dimanche 18/06/17

- 10h00 : Seniors Matin - R. BALLUET - **US SAINT MARTIN MANOIR / US BOLBEC (3)**
- 12h00 : Seniors Vétérans - A. STRAPPE - **FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY / SAINT AUBIN FC**
- 14h00 : Seniors 3^{ème} et 4^{ème} Div. - A. CAILLOT- **ROUEN REUNIONNAIS FC / AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE**
- 16h00 : Seniors 1^{ère} et 2^{ème} Div. - J. MERAULT - **O PAVILLY (2) / ES DU MONT GAILLARD**

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- Journée Jean MERAULT, le 18/06 à Dieppe (66 clubs),
- AG du DFSM : le vendredi 16/06 à ROUXMESNIL-BOUTEILLES,
- AG de la LFN : le samedi 17/06 à LISIEUX,

§§§§

8. Emploi civique

Compte-tenu du coût peu élevé, une étude va être faite pour le recrutement de personnes éligibles. Conformément à la convention avec la FFF, ces éventuels emplois concernent le domaine technique.

§§§§

Annexe n°1 : Tableau des effectifs au 30/06/17

§§§§

Le Président du D.F.S.M.

André MASSARDIER

Le Secrétaire Général du D.F.S.M.

Michel BELLET



ANNEXE n°1

Statistiques licences au 30/06/17		30/06/17	30/06/16	delta en nombre	delta en %
Libre	Senior	13921	14317	-396	-2,77
Libre	U19 - U18	1672	1641	31	1,89
Libre	U17 - U16	1993	1973	20	1,01
Libre	U15 - U14	2756	2763	-7	-0,25
Libre	U13 - U12	3473	3361	112	3,33
Libre	Football d'animation	9904	9287	617	6,64
		33719	33342	377	1,13
Libre	Senior F	463	450	13	2,89
Libre	U18 F - U17 F - U16 F	275	249	26	10,44
Libre	U15 F - U14 F	358	266	92	34,59
Libre	U13 F - U12 F	344	264	80	30,30
Libre	Football d'animation F	664	549	115	20,95
		2104	1778	326	18,34
Foot Entreprise	Senior	970	1135	-165	-14,54
Foot Entreprise	U19 - U18 - U17	15	23	-8	-34,78
		985	1158	-173	-14,94
Futsal	Senior	95	106	-11	-10,38
Futsal	U19 - U18	6	4	2	50,00
Futsal	U17 - U16	3	0	3	
Futsal	U15 - U14	19	19	0	0,00
Futsal	U12 - U13	0	2	-2	-200,00
		123	131	-8	-6,11
Foot loisir	Foot Loisir	1	1	0	0,00
		1	1	0	0,00
Sous Contrat	Professionnel	37	25	12	48,00
Sous Contrat	Aspirant	14	17	-3	-17,65
Sous Contrat	Stagiaire	7	7	0	0,00
		58	49	9	18,37
Contrat Fédéral	Senior	20	21	-1	-4,76
		20	21	-1	-4,76
Technique	Régionale	143	150	-7	-4,67
Technique	Nationale	48	43	5	11,63
		191	193	-2	-1,04
Animateur	Animateur	23	20	3	15,00
		23	20	3	15,00
Educateur Fédéral	Educateur Fédéral	490	505	-15	-2,97
		490	505	-15	-2,97
Dirigeant	Dirigeant	4691	4595	96	2,09
Dirigeante	Dirigeante	659	666	-7	-1,05
		5350	5261	89	1,69
Arbitre	Arbitre	549	564	-15	-2,66
		549	564	-15	-2,66
Membre Individuel	Membre individuel	67	55	12	21,82
		67	55	12	21,82

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Statistiques licences au 30/06/17 (suite)

Catégorie	30/06/2017	30/06/2016	Delta Nbre	Delta %
Libre M&F	35823	35120	703	2,00
Foot Entreprise	985	1158	-173	-14,94
Futsal	123	131	-8	-6,11
Loisir	1	1	0	0,00
Sous Contrat/Fédéral	78	70	8	11,43
Technique/Educ./Ani.	704	718	-14	-1,95
Dirigeant/Dirigeante	5350	5261	89	1,69
Arbitre	549	564	-15	-2,66
Membre individuel	67	55	12	21,82
TOTAL	43680	43078	602	1,40

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>